

PAR COURRIEL

Longueuil, le 25 novembre 2015

N/Réf : 2004 41885

Objet : Demande d'accès concernant :
Lots 2 209 135, 2 209 202, 2 209 203 et 2 415 395 du cadastre du Québec
dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 26 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. C.A. du 21 août 2013 (2 pages);
2. C.A. du 21 août 2013 (2) (2 pages);
3. Rapport de l'inspection du 12 mai 2014 (4 pages);
4. Rapport de l'inspection du 12 mai 2014(2) (4 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (5)

Longueuil, 21 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)
et (L.R.Q., c.M-11.4)

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7470-16-01-0314204
401026077

Objet : Intervention en milieu humide pour la réalisation de la phase 2 du projet de développement Faubourg Cousineau à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 mai 2012, reçue le 17 mai 2012 et dûment complétée le 21 août 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (L.R.Q., c.M-11.4), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 2,8 hectares d'un marécage couvrant une superficie de 16,66 hectares afin de permettre la réalisation de la phase 2 du projet de développement résidentiel du Faubourg Cousineau à Longueuil;

Les travaux seront réalisés sur les lots 2 206 882, 2 206 917, 2 206 921, 2 206 922, 2 206 979, 2 206 981, 2 208 053, 2 208 451, 2 208 455, 2 208 456, 2 208 458, 2 208 468, 2 208 470, 2 208 471, 2 208 485, 2 209 135, 2 209 139, 2 209 140, 2 209 181, 2 209 182, 2 209 202, 2 209 203, 2 209 204, 2 209 205, 2 209 471, 2 209 487 et 2 415 395 du cadastre du Québec dans la ville de Longueuil, dans l'agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

N/Réf. : 7470-16-01-0314204
401026077

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, 7 pages et annexes, daté du 16 mai 2012, signé par Nicolat Milot, technicien en aménagement, à la Ville de Longueuil;
- Courriel daté du 10 avril 2013, signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande;
- Courriel daté du 12 juin 2013, signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande;
- Lettre datée du 19 juillet 2013, reçue le 25 juillet 2013, signée par Normand William, chef du service des parcs et des espaces verts, présentant l'engagement de la Ville à compenser la perte des milieux humides à l'intérieur de son plan de conservation et de gestion des milieux naturels,
- Courriel daté du 21 août 2013, reçu le 21 août 2013 signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/AJS/ajs

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, 21 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)
et (L.R.Q., c.M-11.4)

Les Habitations Mont-Royal inc.
748, rue des Châtaigniers
Boucherville (Québec) J4B 8S3

N/Réf. : 7470-16-01-0314203
401026695

Objet : Intervention en milieu humide pour la réalisation de la phase 2 du projet de développement Faubourg Cousineau à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 mai 2012, reçue le 17 mai 2012 et dûment complétée le 21 août 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (L.R.Q., c.M-11.4), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 8,6 hectares d'un marécage couvrant une superficie de plus de 16,66 hectares afin de permettre la réalisation de la phase 2 du projet de développement résidentiel du Faubourg Cousineau à Longueuil;

Les travaux seront réalisés sur les lots 2 206 886, 2 206 918, 2 206 920, 2 206 974, 2 206 980, 2 207 233, 2 207 907, 2 208 450, 2 208 454, 2 208 457, 2 208 460, 2 208 462, 2 208 463, 2 208 464, 2 208 466, 2 208 484, 2 209 418, 2 209 419, 2 209 500, 2 209 507, 2 415 609 et 2 415 689 du cadastre du Québec dans la ville de Longueuil, dans l'agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

N/Réf. : 7470-16-01-0314203
401026695

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, 7 pages et annexes, daté du 16 mai 2012, signé par Nicolat Milot, technicien en aménagement, à la Ville de Longueuil;
- Courriel daté du 10 avril 2013, signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande;
- Courriel daté du 12 juin 2013, signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande;
- Lettre datée du 19 juillet 2013, reçue le 25 juillet 2013, signée par Normand William, chef du service des parcs et des espaces verts, présentant l'engagement de la Ville à compenser la perte des milieux humides à l'intérieur de son plan de conservation et de gestion des milieux naturels,
- Courriel daté du 21 août 2013, reçu le 21 août 2013 et signé par Christine Provost, chef de section - conservation et réseaux à la direction du génie, services des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, apportant des précisions à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/AJS/ajs

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie



Rapport d'inspection

H5- Suivi des milieux humides d'intérêt et des compensations pour perte de milieux humides

Vérifications des compensations pour perte de milieux humides

Grille H5-2014-1

Direction régionale : Estrie et Montérégie

Bureau : Longueuil

1. Identification

Date de l'inspection : 12 mai 2014	Heure d'arrivée : 9 h 45	Heure de départ : 10 h 00
Inspecteur : Jessika Labelle Bonaldo	Accompagné de : -----	

N° intervention : 300882829	Type d'intervention : Rapport d'inspection
N° gestion documentaire : 7470-16-01-0314204	N° du rapport d'inspection : 401133785
N° demande : 200267400	N° du certificat d'autorisation : 401026077

But de l'inspection

Effectuer un suivi à long terme de la conformité environnementale des compensations pour perte de milieux humides.
Prendre les actions pour assurer un retour à la conformité, le cas échéant.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Développement au sud de l'autoroute 30, Faubourg Cousineau phase 2 (arr. St-Hubert)	
N° du lieu : X2136017	Type de lieu : Marécages
Localisation du lieu inspecté (adresse, municipalité, etc): Longueuil	
Coordonnées géographiques du lieu : lieu non accessible	

Conditions météorologiques

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune		

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 2	Nombre de photos annexées au rapport : 2
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessika Labelle Bonaldo avec un appareil photo de type Nikon. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Photosnumerique sur 'Prod.local\Sysapp'</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.</p>	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Plan tiré du plan joint au courriel de la Ville de Longueuil daté du 3 juillet 2013
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Description de l'inspection

Points de vérification – Informations sur le dossier

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Longueuil		Nom du titulaire du CA : Ville de Longueuil	
Date délivrance certificat d'autorisation : 21 août 2013			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de réception:	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification – Visite terrain

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été mises en place .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont maintenues dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation,).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de perturbations d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des travaux ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des correctifs auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Non vérifiable; construction en cours et la zone des compensation n'est pas accessible (rue barrée par les travaux)
3	Perturbations anthropiques au pourtour mais il est impossible de vérifier dans la zone de compensation

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

La zone de compensation n'étant pas accessible dû aux travaux, une seconde inspection serait nécessaire une fois les travaux avancés. Les travaux sont en cours au coin des rues Arlington et Bernard-Hubert. Selon les plans, cette zone ne se trouve pas, pour le moment, près de la zone de compensation.

4. Conclusion

Une vérification ultérieure est nécessaire, une fois les travaux avancés, pour vérifier la zone de compensation.

Date de l'inspection : 12 mai 2014

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0314204

5. Recommandations

- Réalisation d'une vérification au programme H5 dans les prochaines années
- Réalisation d'une inspection de conformité

Signature : *Jessika Labelle Bonaldo*

Date de rédaction : 12 mai 2014

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Fonction :

Signature :

Date :

Commentaires :

ORIGINAL SIGNÉ

PHOTOGRAPHIES

Lieu : Développement au sud de l'autoroute 30, Faubourg Cousineau phase 2 (arr. St-Hubert)

N° Référence : 7470-16-01-0314204

Photographié par : Jessika Labelle Bonaldo

Date : 12 mai 2014

Photo # 1

Plan tiré du rapport d'analyse

Note :

Mauve : Milieux humides
Cyan : Étendue d'eau
Vert : Zone protégée
Jaune : Secteur externe à la présente demande de certificat d'autorisation

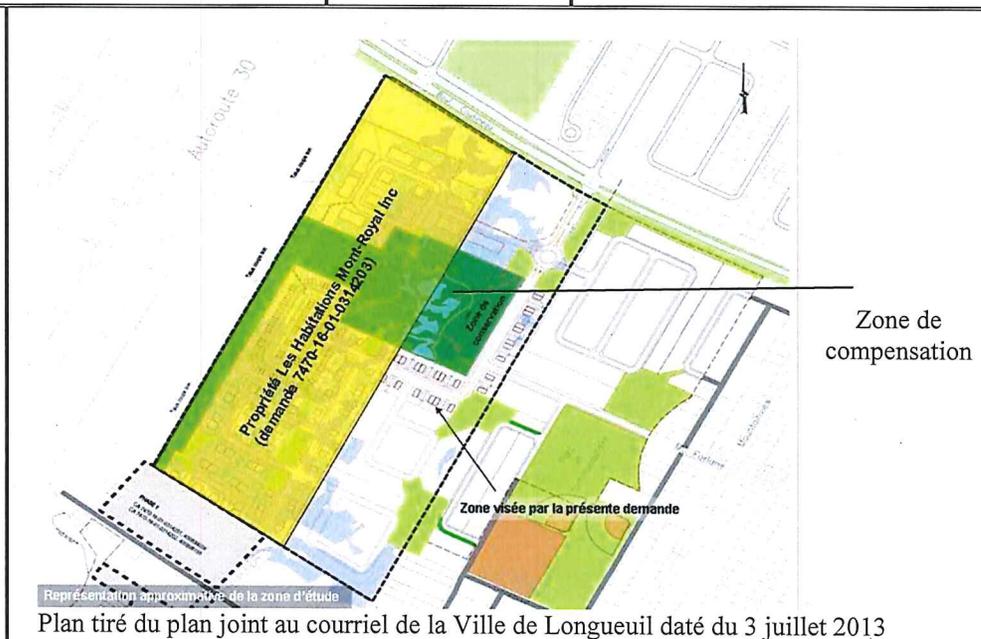


Photo # 2

DSCN1877 (Small).JPG

Note :

Zone en construction. Affiche temporaire des indications de noms de rue.

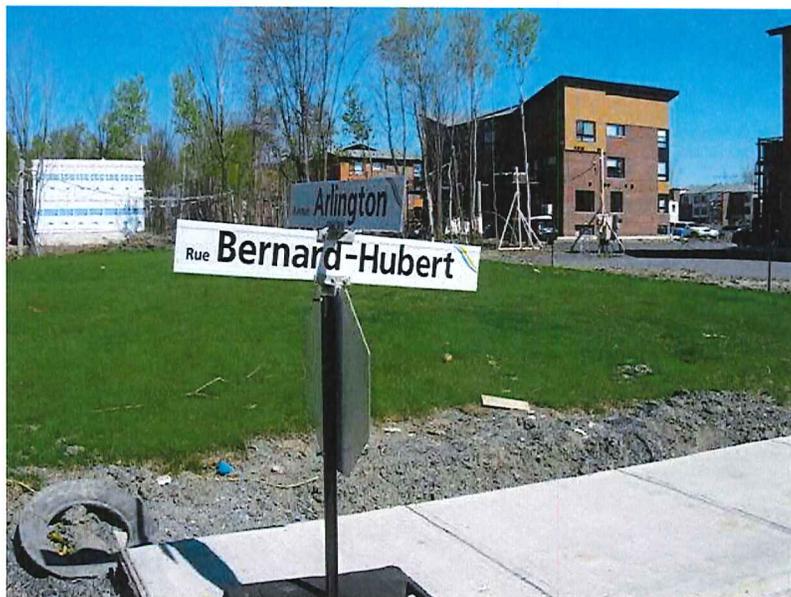




Photo # 3
DSCN1878 (Small).JPG

Note :
Rue Bernard-Hubert en construction. Zone inaccessible (port de lunette et de casque obligatoire). Travaux en cours.

2. Description de l'inspection

Points de vérification – Informations sur le dossier			
Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Longueuil		Nom du titulaire du CA : Ville de Longueuil	
Date délivrance certificat d'autorisation : 21 août 2013			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de réception:	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification – Visite terrain							
Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été mises en place .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont maintenues dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation,).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de perturbations d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des travaux ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des correctifs auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications	
N°	Note
1	Non vérifiable; construction en cours et la zone des compensation n'est pas accessible (rue barrée par les travaux)
3	Perturbations anthropiques au pourtour mais il est impossible de vérifier dans la zone de compensation

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

La zone de compensation n'étant pas accessible dû aux travaux, une seconde inspection serait nécessaire une fois les travaux avancés. Les travaux sont en cours au coin des rues Arlington et Bernard-Hubert. Selon les plans, cette zone ne se trouve pas, pour le moment, près de la zone de compensation.

4. Conclusion

Une vérification ultérieure est nécessaire, une fois les travaux avancés, pour vérifier la zone de compensation.

Date de l'inspection : 12 mai 2014

No de gestion documentaire : 7470-16-01-0314203

5. Recommandations

- Réalisation d'une vérification au programme H5 dans les prochaines années
- Réalisation d'une inspection de conformité

Signature : *Jessika Labelle Bonaldo*

Date de rédaction : 12 mai 2014

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Fonction :

Signature :

Date :

Commentaires :

ORIGINAL SIGNÉ

PHOTOGRAPHIES

Lieu : Développement au sud de l'autoroute 30, Faubourg Cousineau phase 2 (arr. St-Hubert)

N° Référence : 7470-16-01-0314203

Photographié par : Jessika Labelle Bonaldo

Date : 12 mai 2014

Photo # 1

Plan tiré du rapport d'analyse

Note :

Mauve : milieu humide
Cyan : étendue d'eau
Vert : zone protégée
Jaune : Secteur externe à la présente demande de certificat d'autorisation



Plan tiré du plan joint au courriel de la Ville de Longueuil daté du 3 juillet 2013

Photo # 2

DSCN1877 (Small).JPG

Note :

Zone en construction. Affiche temporaire des indications de noms de rue.

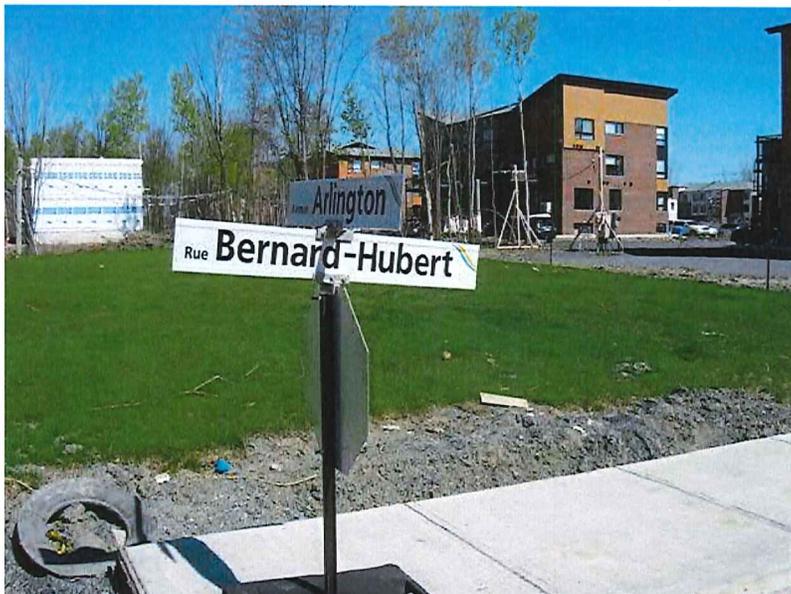




Photo # 3
(DSCN1878 (Small).JPG)

Note :
Rue Bernard-Hubert en construction. Zone inaccessible (port de lunette et de casque obligatoire). Travaux en cours.